

Neuchâtel veut à son tour protéger les droits des personnes LGBTIQ

Afin de protéger la santé des personnes LGBTIQ et lutter contre les discriminations, le Canton de Neuchâtel annonce trois mesures phares, dont le renforcement de la sensibilisation et la prévention.



© Canton de Neuchâtel

En novembre 2021, Conseil d'État neuchâtelois était chargé de dresser un bilan de la situation des personnes LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre, intersexes et queer) dans le Canton de Neuchâtel et de proposer des mesures de prévention concrètes contre les discriminations à leur encontre. Afin d'envisager les mesures à mettre en œuvre, un grand nombre d'entités publiques et parapubliques, d'actrices et acteurs du terrain, ainsi que des spécialistes travaillant au sein d'autres collectivités publiques romandes ont été consultés. Les personnes directement concernées ont également été invitées à s'exprimer en participant à une enquête d'envergure. Le bilan ainsi dressé montre que, dans le Canton de Neuchâtel comme ailleurs, les personnes LGBTIQ sont exposées à des violences et discriminations, en particulier les jeunes.

Des violences à l'égard des personnes LGBTIQ

Les violences et discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ ont gagné en visibilité au cours de ces dernières années, mais leur dénonciation ne les a pas fait diminuer. Les personnes LGBTIQ continuent d'y être largement exposées, dans leurs interactions sociales, familiales ou professionnelles, de même que sur les réseaux sociaux. Cela entraîne des conséquences néfastes sur leur santé physique, psychique et sexuelle. En termes de santé et de sécurité, elles font ainsi face à des facteurs de risque accrus alors même qu'elles bénéficient de facteurs de protection restreints.

Un objectif de cohésion sociale pour le canton

À la lumière des données disponibles au niveau national et cantonal, de l'enquête menée dans le canton de Neuchâtel et des recommandations formulées par le Conseil fédéral, il apparaît nécessaire que l'État agisse pour réduire les risques et renforcer la protection des personnes LGBTIQ. Trois champs d'action prioritaires ont été identifiés :

- Renforcer la sensibilisation et la prévention auprès des jeunes, des professionnel·les et de la population en général ;
- Soutenir de façon ciblée les partenaires privés offrant un accompagnement des personnes concernées ou de leurs proches ;
- Désigner l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) comme interlocuteur privilégié au sein de l'administration cantonale.

Ces mesures ont été présentées à la presse le 10 juillet 2024, parallèlement à la présentation des résultats de l'enquête ayant conduit à la mise en place de ces mesures.

(Source : communiqué de presse)

Voir le [Rapport sur l'enquête](#) « situation des personnes LGBTIQ dans le canton de Neuchâtel »